

Renforcement du pilotage national des missions de REFERENT DEPARTEMENTAL INONDATION – RDI

« Prévention des inondations sur l'arc méditerranéen »

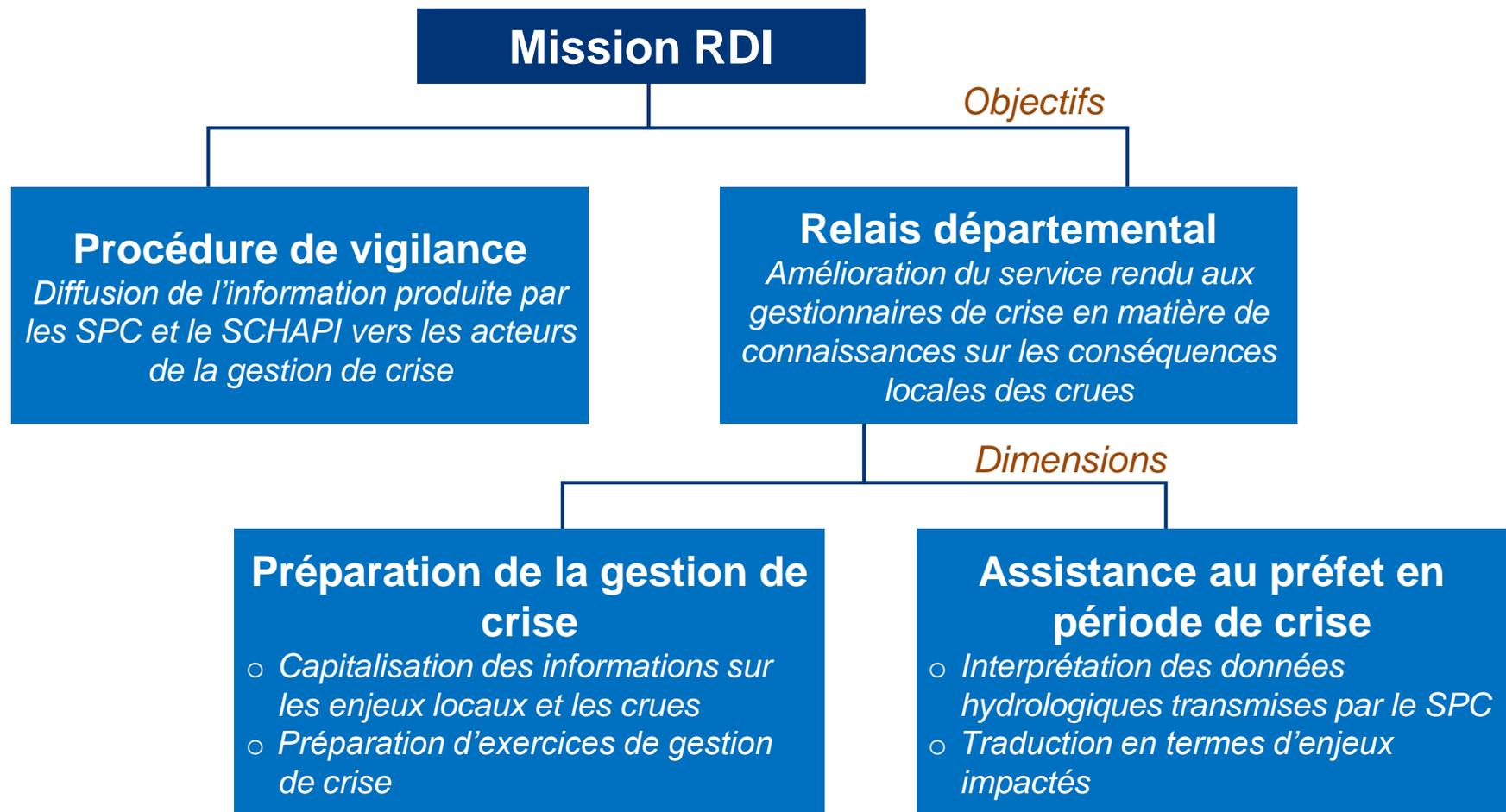
19 octobre 2016

MEEM / DGPR / SRNH / mission PSR et SCHAPI



La mission RDI

La circulaire interministérielle du 28 avril 2011 met en place une mission de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion des crises d'inondation dans les départements.



En quoi consiste le pilotage national de la mission RDI ?

Les DDTM / DRIEE / DEAL ont progressivement mis en place cette mission de RDI en leur sein, selon un rythme, des outils et des pratiques variés et avec parfois certaines difficultés

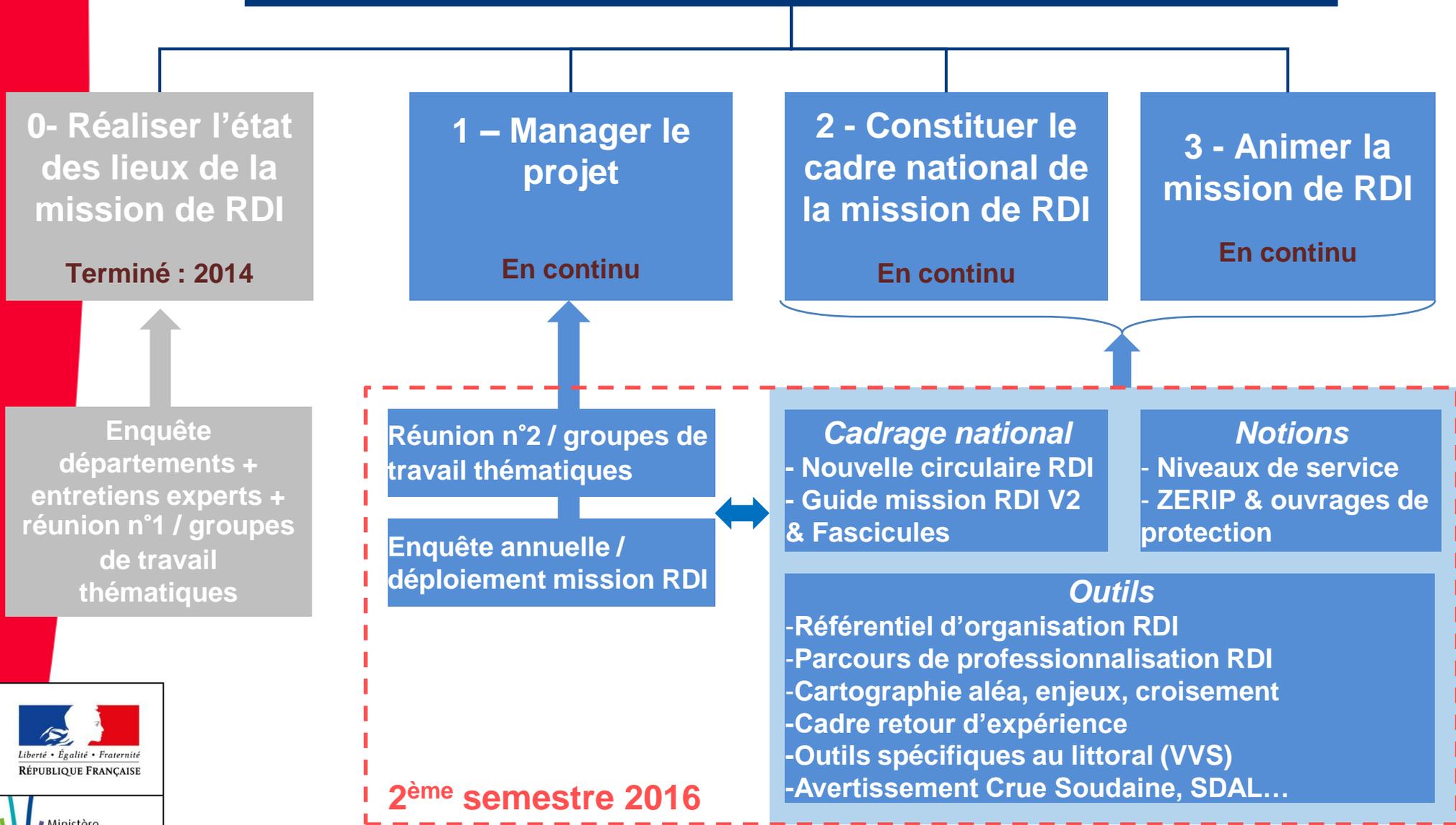
Il a donc été décidé :

- **d'instaurer un chantier d'intérêt commun (CIC)** aux SPC et au SCHAPI pour apporter un appui à la mise en place et à l'accompagnement de la mission de RDI
- **de renforcer le pilotage national** avec l'appui spécifique de J.-P. LALANDE au SCHAPI, en liaison avec les autres administrations centrales concernées

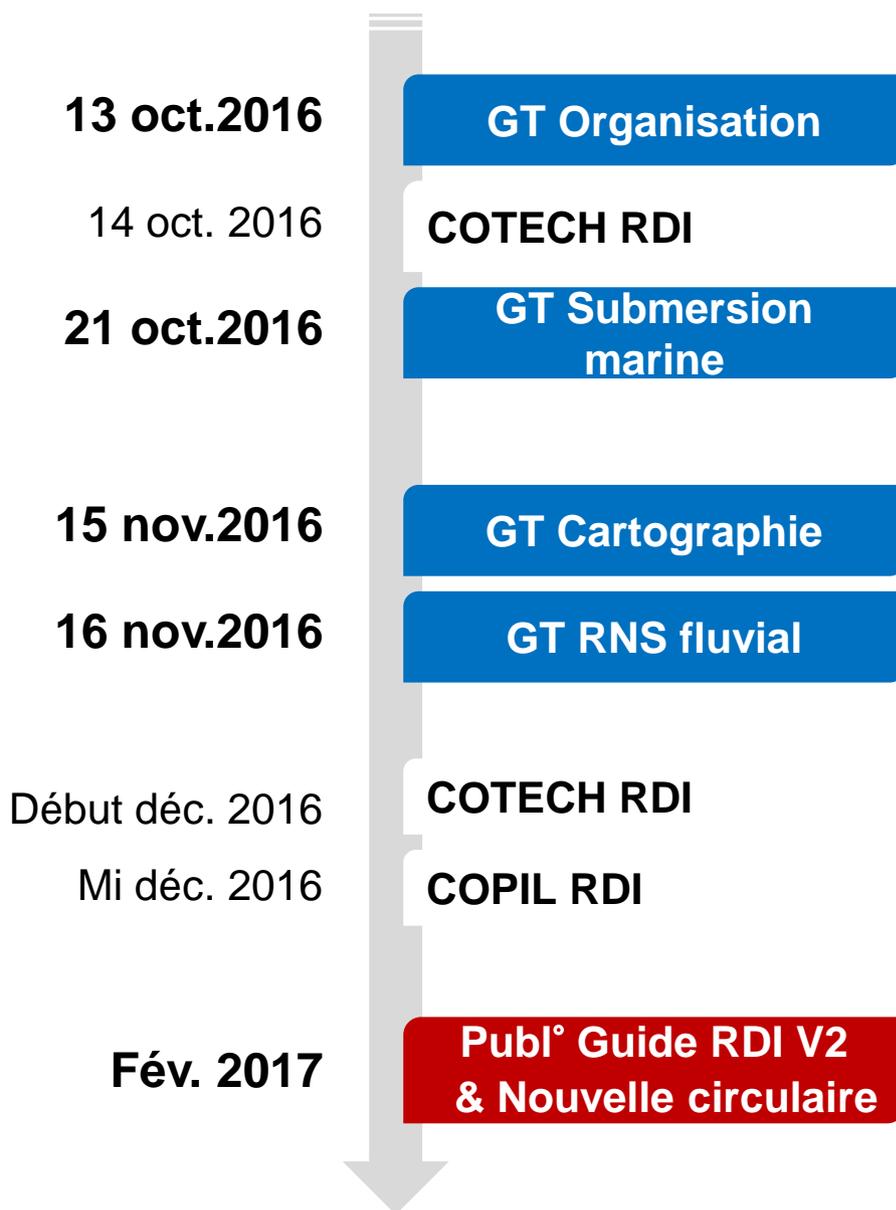


Pilotage national RDI & chantiers en cours

Pilotage national de la mission RDI (SCHAPI)



Calendrier des groupes de travail thématiques & échéances majeures



N.B. : Le GT Formation ne se réunit pas une 2nde fois, les travaux ayant déjà été quasi achevés et validés.

// Parcours de professionnalisation de la mission RDI



Les 8 chantiers en cours:

PRODUCTION DE CARTES DE ZIP PAR LES SPC ET LES DDT(M) : concerne le réseau surveillé, Base VIGINOND, 1600 scénario au 1/10/16, guide Schapi, interopérabilité (rôle de coordinateur attendu de chaque SPC)

CROISEMENT AVEC LES DONNEES D'ENJEUX PAR LES DDT(M) : s'appuyer sur les GT préfet ORSEC inondation (cf. Guide S3 02/2016)

IDENTIFICATION par les préfets des zones d'enjeux à risques importants potentiels (pour les vies humaines) (**ZERIP**) et **PRISE EN COMPTE DES OUVRAGES DE PROTECTION** (systèmes d'endiguements, cordons dunaires, ouvrages en montagne,..)

PARCOURS DE PROFESSIONALISATION

REFERENTIEL DE LA MISSION RDI : niveaux de structuration de la mission.

NIVEAUX DE SERVICE sur réseau hydrographique départemental et littoral. (Expertise attendue des SPC)

UTILISATION DES DONNEES DE VVS: TRADUCTION EN IMPACT à la cote

REDACTION DU GUIDE RDI V finale ET FASCICULES

REECIRTURE DE LA CIRCULAIRE INTERMINISTRIELLE RDI



Volet organisation :

construction d'un « Référentiel RDI »

Un référentiel en 4 niveaux qui caractérise l'état de déploiement de la mission de RDI.

Objectifs : **fournir des propositions organisationnelles** de la mission.

Basées sur l'auto-évaluation, elles permettent d'améliorer le déploiement de la mission (changement de niveau)

Les organisations proposées sont volontairement **progressives, détaillées et adaptables**, aux spécificités de chaque DDT(M).



Parcours de professionnalisation de la mission RDI – *Présentation*

Un parcours de professionnalisation :

>> **pour les acteurs de la mission RDI** (cadres de permanence, chef de projet et noyau du technique)

>> **appuyé sur 10 formations**, réparties en **4 modules**

Module « Connaissances professionnelles fondamentales »	Module « Connaissances professionnelles thématiques »	Module « Connaissances informatiques »	Module « Connaissances transversales »
Connaissances professionnelles de base permettant à chaque acteur de situer son action dans le cadre de sa fonction et ayant un caractère incontournable.	Connaissances professionnelles particulières, dont le suivi est recommandé.	Connaissances fondamentales en matière informatique pour l'utilisation des logiciels indispensables à la constitution des valises d'astreinte notamment.	Connaissances liées à l'animation et au savoir-être.



• Un enjeu : le déploiement partenarial du parcours de professionnalisation

>> **Coordination générale :**
DGPR - SCHAPI

>> **Maîtrise d'ouvrage :**
DGPR, DGALN,
SDSIE, STEEGBH, IFORE,
CVRH, DREAL...

>> **Bénéficiaires :** CVRH,
DREAL, DDT...

**Schéma récapitulatif du
parcours de
professionnalisation**

FORMATIONS

Connaissances professionnelles fondamentales

- 1A : Les fondamentaux de la mission RDI (chef de projet RDI + noyau dur équipe projet)
- 1B : Formation du cadre d'astreinte en COD (cadres d'astreinte)

Connaissances thématiques (Noyau dur équipe projet + chef de projet RDI)

- 2A : De la prévision des crues aux zones inondées
- 2B : L'organisation de la surveillance et de la gestion des ouvrages hydrauliques
- 2C et 2D : La connaissance des phénomènes physiques et des risques du littoral

Connaissances informatiques (Noyau dur équipe projet + chef de projet RDI)

- 3A : OGERIC WEB
- 3B : SYNAPSE (proposée par le Min Int)

Connaissances transversales (Chef de projet RDI)

- 4A : Management de projet
- 4B : Gestion de crise inondation : rôle des Services techniques

AUTRES MODES DE PROFESSIONNALISATION

Circulaire interministérielle du 28/04/2011
+
Parcours de rencontres
+
Lectures de fiches réflexes
+
Connaissance guides mission RDI et ORSEC inondation
+
Appropriation de la valise d'astreinte
+
Participation aux réseaux régionaux mission RDI
+
Participation à des exercices de gestion de crise
...



La notion de niveaux de service 1/2

La DDT(M) devra être en capacité de se positionner sur le réseau hydrographique de son département et sur le littoral si concernée, pour pouvoir informer le préfet des conditions dans lesquelles elle pourra jouer son rôle de référent inondation suivant des niveaux de service :

Niveau N1 – Niveau maximal - Accès à des données expertisées (VIGICRUES, Météo France) et connaissance importante de la vulnérabilité du territoire

Niveau N2 – Niveau moyen - Accès à des données de type « mesures en amont » en temps réel pouvant être expertisées (système expert) et connaissance importante de la vulnérabilité du territoire. (Données pouvant provenir d'un système d'alerte local avec appui potentiel du SPC sur ces secteurs, par exemple)

Niveau N3 – Niveau faible - Accès à des données statiques et empiriques, mais peu ou pas de possibilité de données expertisées à utiliser.

Niveau N4 – Pas de données permettant une analyse du risque.

Cela se traduira par **une cartographie départementale** des niveaux de service, partagée par tous les acteurs de la gestion de crise, et régulièrement revue.



La notion de niveaux de service 2/2

Poursuite des travaux fin 2016 (départements tests et CEREMA)

- **Elaboration d'un cadre de méthode, étape par étape**, validation de la matrice de niveaux de service, questionnements et fiches d'aides à la décision (FAD)
- **Tests dans 6 départements : 12, 17 (littoral), 22 (fluvial), 39, 85 (littoral) et 974.**
- **Elaboration d'une cartographie test départementale** pour orienter les travaux de développement de la connaissance et des outils à réaliser.

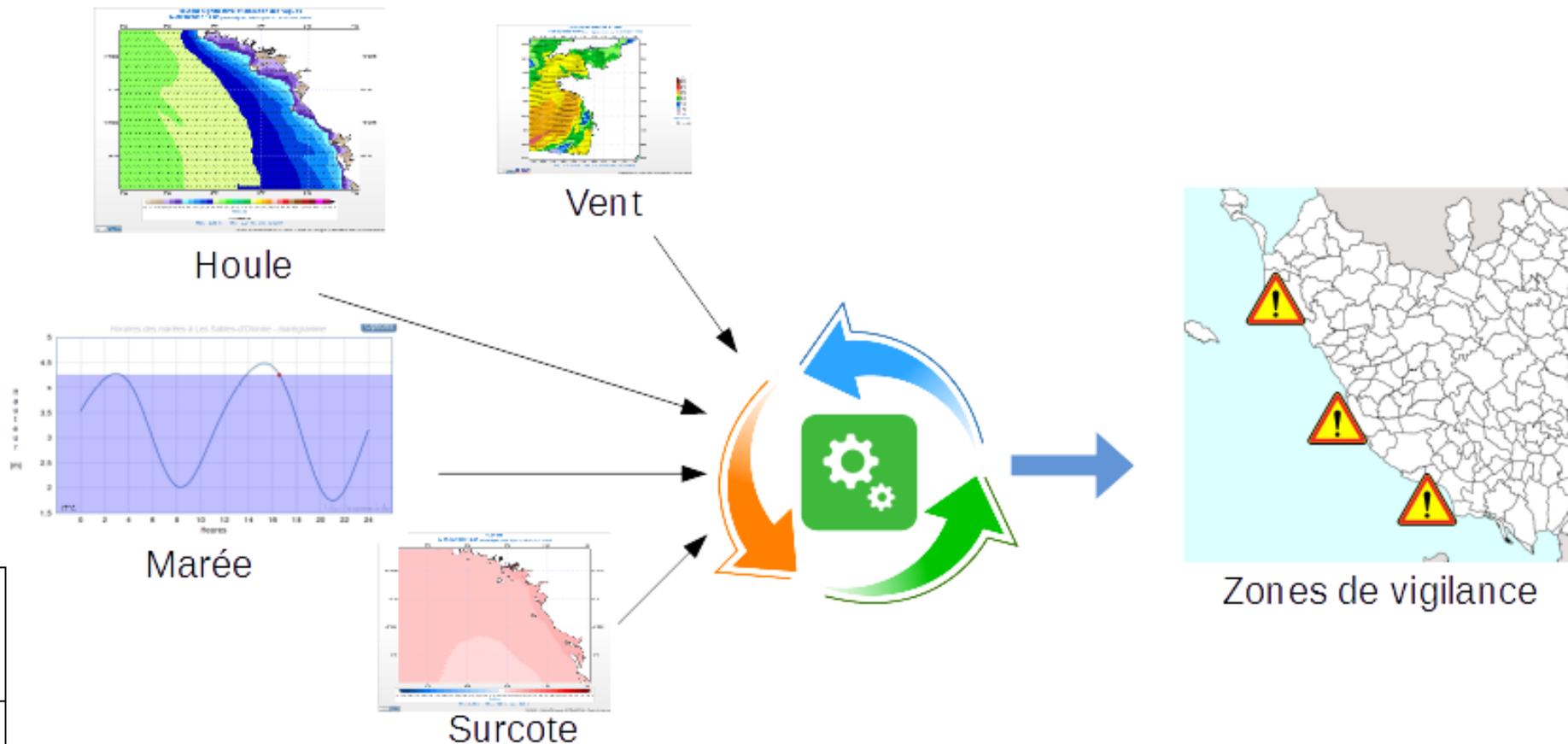
Les résultats de l'expérimentation seront intégrés dans la version finale du guide RDI

Rôle des SPC : apporter une expertise sur la qualification des cours d'eau (tronçons de cours d'eau), aider les DDT/RDI à construire des fiches réflexes (système expert) adaptées aux niveaux de service.



La traduction de la VVS en impact à la cote

A partir des données historiques, des différentes sensibilités du littoral, un outil est à développer pour permettre d'identifier les secteurs à surveiller en priorité en fonction des prévisions.



Enquête nationale sur le déploiement de la mission RDI: premiers résultats

- Enquête envoyée à l'ensemble des DDT(M)-DRIEE-DEAL fin juillet 2016
→ **82 réponses recueillies à ce jour** >> objectif 100% des réponses avant fin octobre 2016

- **Premiers chiffres clés** (sur la base des 82 réponses)

Nb. DDT(M)-DRIEE-DEAL		Aspects enquêtés
13	considèrent que...	...la mission RDI est formellement mise en place - <i>5 aspects</i>
25		...une équipe projet mixte est constituée - <i>RDI, SPC, SIDPC, SCOH</i>
64		...les outils cartographiques pour usage en cas de crise sont rassemblés
57		...le kit d'astreinte est suffisant



Enquête nationale sur le déploiement de la mission RDI: premiers résultats

• Focus / Mise en place formalisée de la mission RDI : détails des 5 aspects

Nombre de répondants - DDT(M)-DRIEE-DEAL

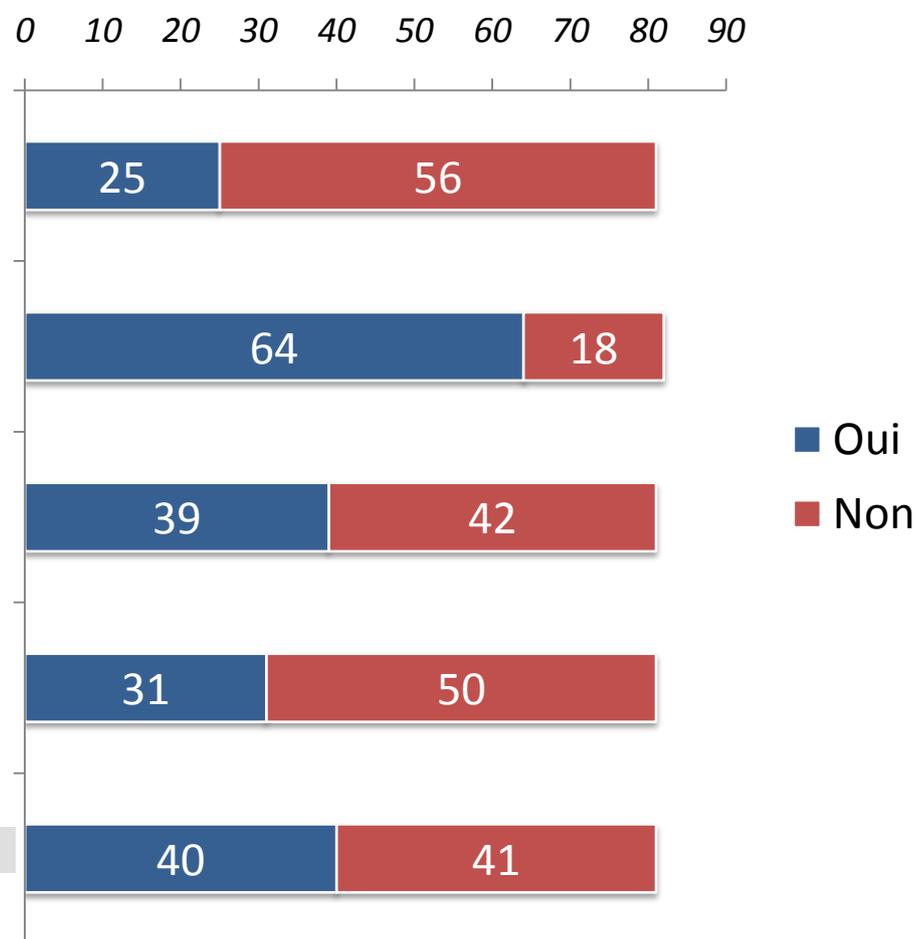
1.1.1 Par une décision de service (lettre de mission pour la mission de RDI dans votre département)

1.1.2 A l'aide d'une organisation spécifique (note de service précisant l'organisation spécifique)

1.1.3 A la suite d'une préparation

1.1.4 Après une étape de formation

1.1.5 Avec la mise en place d'une astreinte



MERCI DE VOTRE ATTENTION

